

COMMUNE DE LADINHAC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2019

Le conseil municipal de LADINHAC s'est réuni le mardi 7 mai 2019 à 20H30 à la mairie de LADINHAC sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 30 avril 2019.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Monique CANTAREL, Philippe CASTANIER, Christelle GARRIGOUX, Marguerite LABORIE, Fabien LONGUECAMP, Roland MAFFRE, Gislain SERIEYS.

Était représentée :

Madame Catherine JAMMES par Monsieur Fabien LONGUECAMP, elle suivait par ailleurs la réunion en audio conférence.

Secrétaire de séance : Marguerite LABORIE

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II.REPARTITION DES SIEGES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil que les communes et les EPCI doivent décider avant le 31 août prochain du nombre et de la répartition des sièges de leur futur conseil communautaire, qui devront ensuite être validés par arrêté préfectoral avant le 31 octobre 2019.

Une note consultable à l'adresse suivante résume les modalités de cette répartition :

[http://www.maire-info.com/upload/files/cir_44433_Recomp_EPCI\(1\).pdf](http://www.maire-info.com/upload/files/cir_44433_Recomp_EPCI(1).pdf)

III. CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Afin de pourvoir au remplacement d'Anthony LACOMBE, démissionnaire, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une offre d'emploi a été publiée sur Pôle Emploi, CAP Emploi, Mission Locale et les réseaux sociaux.

A ce jour, aucune candidature n'a été réceptionnée. La date butoir est fixée au 15 mai prochain.

Il s'agit d'un contrat à temps partiel (26 heures hebdomadaires) dans le cadre d'un parcours emploi compétence qui permettrait à la Commune d'obtenir une aide à concurrence de 40 à 60 %.

Monsieur le Maire invite le Conseil à valider la création d'un emploi d'adjoint technique territorial sur une base de 26 heures par semaine.

Un point sera fait sur les candidatures enregistrées lors du prochain conseil.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la création d'un emploi d'adjoint technique territorial sur une base de 26 heures hebdomadaires.

IV.RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle que le gouvernement a décidé « d'encourager » les communes de moins de 10 000 habitants à prévoir une « *tarification progressive* » pour la restauration scolaire. Les aides sont fléchées vers les communes rurales « *les plus fragiles* », c'est-à-dire celles qui perçoivent la fraction cible de la dotation de solidarité rurale.

La commune de LADINHAC serait donc éligible à ce dispositif.

Dans ce contexte et afin de déterminer l'impact d'une telle mesure, une enquête a été transmise aux parents d'élèves s'agissant notamment des éléments relatifs au quotient familial.

Monsieur le Maire rappelle aux parents que les éléments sollicités, notamment le quotient familial, sont indispensables à l'analyse des impacts de la mesure.

V.LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil que la candidature de Monsieur BACQUIE Antony a été retenue en qualité de locataire du T1.

Le contrat a pris effet le 1^{er} Mai 2019.

Le loyer mensuel est fixé à 201, 50 €.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la location dudit logement aux conditions sus-énoncées à Monsieur Antony BACQUIE.

VI. REVISION DU SCHEMA D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA CROIX DE LASPLAGNES

Cette délibération est reportée au prochain conseil du 29 mai 2019 dans l'attente de recevoir les éléments du CIT.

VII. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2018

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Le rapport est consultable à l'adresse suivante :

www.services.eaufrance.fr

<http://www.services.eaufrance.fr/donnees/commune/15089>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

VIII. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2018

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Le rapport sera prochainement consultable à l'adresse suivante :

www.services.eaufrance.fr

<http://www.services.eaufrance.fr/donnees/commune/15089>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2018.

IX. PROJET AMENDE DE POLICE 2019

Compte tenu d'une part du contexte spécifique à la Commune et d'autre part de la nature des travaux éligibles, Monsieur le Maire propose au Conseil de ne pas formuler de demande à ce titre pour cette année.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil valide cette proposition.

X. QUESTIONS DIVERSES

10.1 Prorogation convention assistance technique avec la MAGE :

Monsieur le Maire propose au Conseil de proroger la convention d'assistance technique avec la MAGE qui est arrivée à terme le 31 décembre 2018.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil valide cette proposition.

10.2 Soutien à l'achat d'une boucle magnétique et signalétique handicap auditif :

Afin de faciliter l'accès des personnes en situation de handicap auditif, Monsieur le Maire propose de demander une subvention au titre du fonds de péréquation géré par la CDPPT afin d'acquérir d'une part une boucle magnétique et d'autre part la signalétique correspondante.

Il propose de solliciter le soutien de La Poste dans la limite de 50% des frais engagés.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil donne son accord sur cette proposition.

10.3 Engazonnement logements CARRIER

Afin de permettre l'engazonnement des espaces verts des logements CARRIER, Monsieur le Maire propose de solliciter le Garage QUIERS pour la location d'une machine ROTALABOUR.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil valide cette proposition.

10.4 Travaux mur du stade :

Monsieur le Maire informe que les travaux de réalisation de la fresque sur le mur du stade ont débuté suite à la validation du projet lors de l'assemblée générale de l'association LADINHAC PATRIMOINE.

C'est Rémy CHATEAU, mandaté par l'association Ladin hac Patrimoine, qui réalise la fresque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Agenda:

- 8 mai 2019 : Cérémonie du 8 mai à 11h
- 11 mai 2019 : Conseil Communautaire à Puycapel
- 26 mai 2019 : Elections des députés au Parlement Européen (8h – 18h)
- 29 mai 2019 : Conseil Municipal à 20h30

Ont signé Monsieur Clément ROUET, Maire et, Marguerite LABORIE, secrétaire de séance.